

**PERSONNEL – RECOURS A UN AGENT DE LA CCPO AU TITRE D'ACTIVITE  
ACCESSOIRE**

**Rapporteur : Monsieur Ludovic LOQUET, Président du SyMPaC.**

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activité des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public et des ouvriers des établissements industriels de l'Etat,

Vu le décret n° 2011-82 du 20 janvier 2011 modifiant le décret 2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activité des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public et des ouvriers des établissements industriels de l'Etat,

Afin de mener à bien le traitement, la transmission et la sauvegarde des informations au sein du syndicat mixte, il est nécessaire de faire appel à un intervenant informatique chargé des Technologies de l'Information et de la Communication au titre des activités accessoires.

**C'est pourquoi, il est proposé au CONSEIL SYNDICAL :**

- d'autoriser le Président à prendre les arrêtés individuels précisant le nom du fonctionnaire recruté au titre de cette activité accessoire et les modalités de sa rémunération ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- d'autoriser le Président à signer, ou en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents, à signer les contrats à intervenir.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**Acte certifié exécutoire compte tenu :**

- son envoi en Sous-Préfecture le : 10 février 2023
- son envoi à l'affichage le : 13 février 2023
- sa réception en Sous-Préfecture le : 13 février 2023

Le Président du SyMPaC,

Signé électroniquement par : Ludovic LOQUET  
Date de signature : 15/03/2023  
Qualité : Président du SYMPaC

Ludovic LOQUET

**Le Président,**

**Ludovic LOQUET**



## COMITE SYNDICAL DU 8 FEVRIER 2023

Le huit février de l'an deux mille vingt-trois, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le vingt-sept janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni à CALAIS en la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Calais, sous la Présidence de Monsieur Ludovic LOQUET, Président du SyMPaC.

### **Etaient présents :**

Mmes Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Michèle DUCLOY, Nicole HEUX, Joëlle LANNOY, Isabelle MUYS, MM. Emmanuel AGIUS, Julien CORDENOS, Daniel DIWUY, Pascal DUBUS, Medhy EL HAIMEUR, Michel HAMY, Philippe MIGNONET, Pascal PESTRE (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mmes Clotilde BEAUFILS, Nicole CHEVALIER, MM. Eric BIAT, Yves ENGRAND, Olivier LEVREAY, Olivier MAJEWICZ, Frédéric MELCHIOR, Olivier PLANQUE, Patrick WAY (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

Mme Laurence CHARPENTIER, MM. Eric BUY, Gilles COTTREZ, Claude KIDAD, Ludovic LOQUET, Guy VASSEUR (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

### **Etaient excusés :**

Mmes Natacha BOUCHART (pouvoir Mr AGIUS), Maïté MULOT FRISCOURT, MM. Guy BEGUE, Pierre-Henri DUMONT, Gérard GREMAT (pouvoir Mme HEUX), Laurent LENOIR, Jean-Michel TACCOEN (pouvoir Mme DUCLOY) (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

MM. Charles COUSIN, Guy VERMERSCH (pouvoir Mr MAJEWICZ) (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. Gabriel BERLY, Bruno DEMILLY (pouvoir à Mr LOQUET), Thierry GUILBERT (pouvoir Mr COTTREZ), Antoine PERALDI, Thierry POUSSIÈRE (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

### **Etaient absents :**

MM. Guy ALLEMAND, Pierre CARON (**Grand Calais Terres & Mers**).

**Secrétaire de séance :** Madame CHEVALIER